

Notice explicative relative aux demandes de retour et demandes tendant à l'organisation ou la protection d'un droit de visite destinées aux Etats-Unis

Outre les formulaires en langues française et anglaise et les documents listés dans la rubrique « constituer un dossier », le requérant qui adresse une demande de retour ou une demande de droit de visite à l'autorité centrale française doit remplir les formulaires complémentaires suivants en anglais :

=> « Additional informations »

Formulaire mentionnant des informations complémentaires sollicitées par l'autorité centrale américaine, à savoir :

- une photographie du ou des enfants et du parent se trouvant aux Etats-Unis, de préférence en couleur,
- un numéro de téléphone du parent se trouvant aux Etats-Unis avec le/les enfant(s),
- indiquer si vous avez besoin d'une aide à la traduction ou si vous maîtrisez bien l'anglais,
- indiquer si vous êtes en mesure de voyager aux Etats-Unis, et si ce n'est pas le cas, expliquer pourquoi,
- indiquer si vous êtes intéressé par une médiation ;

=> « Authorization to Release Case Information »

Formulaire par lequel le parent requérant donne l'autorisation à l'autorité centrale américaine de délivrer des informations sur son dossier à des tiers (avocat, médiateur...) dans le cadre du traitement de celui-ci ;

=> « Legal Assistance Request »

Formulaire d'aide juridictionnelle qui doit être accompagné de pièces justificatives des revenus ;

=> « Voluntary Access Permission form » ou « Voluntary Return Permission form »

Formulaire par lequel le parent fait savoir à l'autorité centrale américaine s'il l'autorise à envoyer une lettre au parent défendeur :

-afin de l'inviter à procéder à un retour volontaire de l'enfant en France (« Voluntary Return Permission form »)

ou

-afin de l'inviter à donner volontairement accès à l'enfant (« Voluntary Access Permission form »).